



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
PROJET « PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET APPUI AU SECTEUR
TOURISTIQUE » (PAST) – ACCORD DE DON : H-944-HT

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AON-CT-PAST-337

**SÉLECTION D'UN ENTREPRENEUR POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE
CAPITAINEURIE DU PORT DU CAP-HAÏTIEN EN OFFICE DU TOURISME**

1. Le Gouvernement haïtien a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le projet « Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique » (PAST), dont l'objectif principal de développement est d'améliorer l'attractivité et la gestion des sites du patrimoine dans le nord d'Haïti, ainsi que l'accès aux services dans les zones environnantes, afin de soutenir le développement d'un tourisme durable. Il a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché « Exécution des travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancienne Capitainerie du Port du Cap-Haitien en Office du Tourisme », dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante C1 du projet PAST visant à fournir un appui au Ministère du Tourisme et des Industries Créatives.
2. Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser, de manière non exhaustive l'ensemble des interventions qui comprend :
 - Les travaux de restitution des parements, du plancher intermédiaire et de la toiture, des matériaux constitutifs des murs, des menuiseries et des profils architecturaux ;
 - Les travaux de consolidation des murs existants, des balustrades en bois, des fissures et du plancher au sol original existant ;
 - Les travaux d'intégration architectonique absente du bâtiment, des installations électriques et mécaniques, des aménagements extérieurs et la réintégration de l'escalier en bois.

Dans le but :

- (i) De faire la démonstration d'une restauration-réutilisation exemplaire du point de vue des normes techniques de la préservation architecturale, du renforcement structurel compte tenu des risques naturels (Cyclone, tornade, tremblement de terre, érosion) ;
 - (ii) D'offrir un espace fonctionnel et de qualité à l'Office du Tourisme, à la communauté du Cap-Haitien et aux visiteurs en général qui auront ainsi accès à toutes les informations concernant la ville, son centre historique et sa région
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie aux points 6.15-6.17 / section VI du « Règlement de Passation

des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » (Juillet 2016) de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Coordination du Projet PAST, et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, à partir du **24 août 2021**, du lundi au vendredi, de 9 h A.M. à 3 h P.M. (heure locale d'Haïti).
5. Le Dossier d'Appel d'offres en *français* peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de *cinq mille gourdes (5,000.00 HTG)*. Le paiement sera effectué par chèque de direction (chèque de banque) émis à l'ordre du Ministère de l'Economie et des Finances. Le dossier d'appel d'offres sera remis directement au porteur de la demande et du chèque susmentionnés.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **5 octobre 2021 à 2 h P.M.** La soumission des offres par voie électronique *ne sera pas* autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à la même date, à 2 h 30 P.M.
7. Les offres doivent être accompagnées d'une Déclaration de garantie d'offre et doivent rester valable pour une durée d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.
8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur l'usufruit du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité Technique d'Exécution (UTE)
Ministère de l'Économie et des Finances
26, rue 3 – Pacot HT 6113
Port-au-Prince, HAÏTI